

MB/VSH
N° 2023 - 23

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2023

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

ABSENTS (excusés) : Jacques SALAT (procuration à P. AIZIER) – René DARAN (procuration à A. MIR) – Alain DEDIEU (procuration à JH MIR) – Hélène GUIOUNET (procuration à A. NARS) – Nicolas HERQUÉ (procuration à C. BOURREC).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie REY

**APPROBATION DU
PROCES-VERBAL DE LA
RÉUNION DU 30 JANVIER 2023**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 10

Votes pour : 15

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie
Le 20/02/2023

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sophie REY ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Daniel GASPA Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Jacques SALAT (procuration à Philippe AIZIER) - Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise VIDALON

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 19 janvier 2023
- Autorise les dépenses avant le vote du budget primitif 2023 (modification de la délibération n° 2022-163)
- Adopte la répartition de la Taxe Montagne entre les communes d'Aulon Cadeilhan-Trachère Saint-Lary Soulan Vielle-Aure et Vignec au titre de la saison 2022-2023
- Décide de nommer le stade municipal : Stade Pierre BACQUÉ

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- L'avenir du Syndicat d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure lors du transfert de la compétence eau et assainissement en 2026
- Le programme contractuel de travaux qui pourrait évoluer dans le cadre du contrat de DSP de l'eau
- Le montant de l'annuité du SIVU AURE 2000 supportée par la Commune de Saint-Lary Soulan
- Le déroulement de la saison de sports d'hiver
- Les rencontres à venir avec VALVITAL pour la reprise de la gestion de SENSORIA à compter du 18 février 2023.

La séance est levée à 19h30

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR